Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250203-D2025-005-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2025
Notification : 03/02/2025

DÉCISION

CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC EN QUASI-REGIE AVEC LE CEREMA POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION DE LA STRATÉGIE LOCALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA RÉVISION DU SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

1.1 Marchés publics

GS/DI/LC/ENM/LR/AE
N°D2025-005

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L.2511-1 et suivants,*
***Vu** le 6b de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
***Vu** la délibération n°CC2023-018 du Conseil communautaire du 20 mars 2023 approuvant l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA),*
***Vu** la délibération CC2024-149 du Conseil communautaire du 1er juillet 2024 prescrivant la révision du schéma de cohérence territoriale,*
***Vu** la proposition d'accompagnement technique du CEREMA d'un montant de 76 285 € HT et le projet de contrat associé,*

Considérant que la candidature de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été retenue par le CEREMA pour le programme d'accompagnement « territoires adaptés au climat de demain », par courrier en date du 27 mai 2024,
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a fait appel au CEREMA afin d'obtenir un appui technique dans la démarche d'intégration de la stratégie locale d'adaptation au changement climatique dans la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
Considérant que cette miss marché public est conclu en quasi-régie en application des articles du code de la commande publique susvisés,
Considérant que la durée globale de la mission est estimée à 18 mois à compter de la notification du marché,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250203-D2025-005-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2025
Notification : 03/02/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à une mission d'accompagnement dans le cadre de la procédure de révision du SCoT de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux avec le CEREMA pour un montant global et forfaitaire de 76 285 € HT et pour une durée estimative de 18 mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée au CEREMA.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 03 FEV. 2025

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 03 FEV. 2025